

Table des matières

Introduction	7
ANTOINE VANDENBULKE	
Section 1. Qu'est-ce que la blockchain ?	8
§ 1. Essai de définition	8
§ 2. Explication sommaire de la technologie blockchain	10
§ 3. Les applications de la blockchain	14
A. Les cryptomonnaies	14
B. Les <i>smart contracts</i>	16
C. Les <i>Non-fungible tokens (NFT)</i>	17
D. Autres applications	17
Section 2. Blockchain et droit	18
§ 1. L'appréhension de la blockchain par le droit	18
§ 2. La (potentielle) influence de la blockchain sur le droit	21
Section 3. Premières conclusions	23
Section 4. Plan de l'ouvrage	24
Chapitre 1. Chaîne de blocs et Contrats intelligents ou <i>blockchain et smart contracts</i>	25
AURORE LAMBERT et JEAN-FERDINAND PUYRAIMOND	
Introduction	25
Section 1. Contrat <i>versus smart contract</i>	30
Section 2. Le <i>smart contract</i> et la formation du contrat	31
§ 1. <i>Smart contract</i> et rencontre des consentements	31
§ 2. <i>Smart contract</i> et capacité	32
§ 3. <i>Smart contract</i> et signature	33
Section 3. <i>Smart contract</i> et exécution du contrat	34
§ 1. Le cas de l'oracle	34
§ 2. Les avantages et les risques du recours au <i>smart contract</i>	35
A. <i>Les avantages du smart contract</i>	35
B. <i>Les inconvénients et les risques du smart contract</i>	38
§ 3. <i>Smart contract</i> et preuve	40

Section 4. Le métavers comme perspective du <i>smart contract</i>	41
§ 1. Qu'est-ce que le métavers ?	41
§ 2. Quel lien le métavers entretient-il avec les <i>smart contracts</i> ?	43
Chapitre 2. La blockchain confrontée au droit des données personnelles	45
AURORE LAMBERT et JEAN-FERDINAND PUYRAIMOND	
Introduction	45
Section 1. Le champ d'application du RGPD et la blockchain	46
§ 1. Champ d'application matériel	46
A. La notion de donnée personnelle et le chiffrement	46
B. Exemption pour activité strictement personnelle ou domestique	51
§ 2. Champ d'application territorial	52
Section 2. Le responsable du traitement dans la blockchain	52
§ 1. Avant-propos	52
§ 2. Blockchain publique <i>vs</i> blockchain privée	53
A. Les critères de la notion de responsable du traitement	54
B. Qui sont les acteurs habituels impliqués dans une blockchain et peuvent-ils être considérés comme responsables du traitement ?	55
C. Conclusions intermédiaires	59
Section 3. Les obligations à respecter par le responsable du traitement	59
§ 1. Traitement licite	59
§ 2. Protection des données dès la conception et par défaut	61
§ 3. <i>Accountability</i>	62
§ 4. Principe d'exactitude	62
§ 5. Droits des personnes concernées	62
§ 6. Sécurité du traitement	64
§ 7. Transfert de données en dehors de l'Espace économique européen	65
§ 8. Minimisation des données et durée de conservation	66
Conclusion	66

Chapitre 3. Aspects généraux de droits intellectuels et application spécifique : les NFT artistiques face au droit d’auteur	67
ANTOINE VANDENBULKE	
Introduction	67
Section 1. La technologie blockchain peut-elle faire l’objet d’une protection intellectuelle ?	68
§ 1. Comme programme d’ordinateur par le <i>droit d’auteur</i> ?	69
§ 2. Par un <i>brevet</i> ?	70
§ 3. En tant que <i>base de données</i> ?	72
§ 4. Conclusion intermédiaire : quelles possibilités de protection intellectuelle pour la technologie blockchain ?	73
Section 2. La technologie blockchain au service de la protection intellectuelle	74
Section 3. La technologie blockchain confrontée à la propriété intellectuelle : le cas spécifique des NFT au regard du droit d’auteur	76
§ 1. Les NFT comme nouveaux modes d’appropriation d’œuvres numériques	77
§ 2. Les interrogations vis-à-vis du droit d’auteur	79
A. L’articulation entre titularité d’un NFT et titularité d’un droit d’auteur	79
B. L’émission de NFT est-elle une prérogative du droit d’auteur ?	82
C. NFT et droit de suite	84
Conclusion	85
Chapitre 4. Le régime fiscal des investissements dans les cryptomonnaies : état des lieux et perspectives en droit belge	87
SABINE GARROY et Aymeric NOLLET	
Introduction	87
Section 1. Méthodologie (et terminologie) de la blockchain appliquée aux cryptomonnaies	90
Section 2. Typologie (et terminologie) des profils des acteurs-investisseurs en cryptomonnaies	93

Section 3. Traitements fiscaux possibles des « revenus » et « plus-values » sur cryptomonnaies (à l'impôt des personnes physiques en Belgique)	95
§ 1. <i>Summa divisio</i> entre les « revenus » (périodiques) et les « plus-values » (réalisées)	96
§ 2. Alternative à trois branches pour les plus-values réalisées sur cryptomonnaies	97
A. Imposition au titre de revenus professionnels	98
B. Imposition au titre de revenus divers	99
C. La non-imposition (exonération) pour cause de gestion normale du patrimoine privé	100
D. Schéma récapitulatif des traitements fiscaux alternatifs de la plus-value en cause	104
Section 4. « Légisprudence » du SDA sur le traitement fiscal des plus-values sur cryptomonnaies	106
§ 1. La première décision anticipée n° 2017.852 du 5 décembre 2017	107
§ 2. Le questionnaire du SDA publié en 2018	108
§ 3. Pratique actuelle du SDA	110
A. <i>Revenus professionnels</i>	110
B. Revenus divers	110
C. Gestion normale de patrimoine privé	113
D. Lignes de conduite dans la pratique du SDA : essai de synthèse critique	115
Section 5. Obligations déclaratives applicables ou à venir pour les acteurs des cryptomonnaies	117
Section 6. Conclusions générales : prévisibilité de la loi, question connexe des « NFT » et perspectives de réforme fiscale...	120
Chapitre 5. Blockchain et droit public menace et/ou atout pour l'État ?	127
ANDY JOUSTEN et XAVIER MINY	
Introduction	127
Section 1. La blockchain, un défi pour la souveraineté des États	130
§ 1. Un souverain caduc ? Aux origines de la technologie	130
§ 2. Un défi très concret pour les prérogatives et pouvoirs normatifs des États : les cryptomonnaies	135

Section 2. La blockchain comme atout pour le fonctionnement (futur) de l'État	144
§ 1. Les promesses de l'amélioration du fonctionnement étatique et du renforcement de la confiance des citoyens	147
A. La blockchain et la sécurité, la transparence et l'efficience de la prestation de services étatiques	147
B. La blockchain et la confiance envers les institutions publiques	150
§ 2. Un chemin semé d'embûches	154
§ 3. L'État comme adoptant de la blockchain – Réflexions générales	163
Conclusion	166